

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/04/2018

Date de la convocation:

27/03/2018

Date d'affichage:

28/03/2018

L' an 2018 et le 9 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 26

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ATZENHOFFER Alphonse à M. ISEL Roger, PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SCHNEPP Franck à Mme LEDIG Evelyne, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 018.2018

Vote : A la majorité

Pour : 30

Contre : 1

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**018.2018 : Représentation auprès de la commission locale assainissement du SDEA
Alsace-Moselle : nouveau représentant pour la commune de
Goersdorf-Mitschdorf.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Envoyé en préfecture le 19/04/2018
Reçu en préfecture le 19/04/2018
Affiché le 
ID : 067-200013050-20180409-D_CC_018_2018-DE

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil municipal de Goersdorf-Mitschdorf n° 6 en date du 02.02.2018 : « désignation du représentant SDEA suite au transfert de compétences »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°092.2014 en date du 28.04.2014 : « Représentations : élections-désignations des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°102.2014 en date du 02.06.2014 : « Elus : représentation aux organismes extérieurs »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°119.2014 en date du 07.07.2014 : « Elus : représentation aux organismes extérieurs : SIVOM de Wissembourg – SIVU de Soultz »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°001.2018 en date du 05.02.2018 : « Eau : adhésion au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Soultz-Sous-Forêts : confirmation et désignation des délégués intercommunaux »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°002.2018 en date du 05.02.2018 : « Eau : adhésion au SDEA Alsace Moselle : confirmation d'adhésion et détermination des territoires-commissions locales et désignation des membres représentants »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°003.2018 en date du 05.02.2018 : « GCE-GEMAPI : adhésion au SDEA Alsace Moselle : détermination du territoire-commission locale et désignation des membres représentants »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°152.2016 en date du 19.12.2016 : « Représentation au SDEA : désignation d'un représentant »,

Considérant le souhait de la commune de Goersdorf-Mitschdorf de substituer Mme Karine GARDON au profit de M. Franck SCHNEPP en tant que représentant de la commission locale SDEA assainissement au titre de la commune susnommée,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De désigner, en lieu et place de Mme Karine GARDON, M. Franck SCHNEPP comme représentant intercommunal au sein de la commission locale SDEA « assainissement » au titre de la commune de Goersdorf-Mitschdorf,**
- **De demander au SDEA Alsace Moselle de prendre en compte la présente décision dans le cadre des futurs travaux de la commission locale « assainissement »,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le



ID : 067-200013050-20180409-D_CC_018_2018-DE

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au
tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/04/2018

Délibération exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623

du 22 juillet 1982

Le président,

Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/04/2018